



François RANDAZZO,
521, avenue de la libération
Les mandarines Bât A1
06700 Saint Laurent du var
president@alize-kine.org

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé , des
Familles, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Saint- Laurent-du-var, le 31 Mars 2026

**Objet : Demande de mesures transitoires en faveur des kinésithérapeutes exerçant à domicile :
impact de la hausse des carburants liée au conflit au Moyen-Orient**

Madame la Ministre,

Le Syndicat Alizé, organisation représentative des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, se permet de porter à votre attention une situation qui, si elle n'est pas traitée avec toute la célérité qu'elle exige, risque de compromettre durablement l'accès aux soins de proximité pour les patients les plus fragiles.

Depuis le début du conflit au Moyen-Orient, les prix des carburants ont connu une flambée sans précédent en France. Le SP95-E10, carburant de référence, est passé de 1,772 €/litre fin février 2026 à près de 1,985 €/litre à la fin du mois de mars, soit une hausse d'environ 12 % en moins d'un mois. Le gazole, carburant majoritairement utilisé par les professionnels itinérants, a quant à lui progressé de 1,722 €/litre à 2,221 €/litre sur la même période, soit une augmentation de près de 29 %. Ce conflit, que ses initiateurs annonçaient de courte durée, semble désormais vouloir s'inscrire dans la durée, et les analyses économiques n'entrevoient aucune perspective de retour aux niveaux antérieurs à court terme.

Cette hausse vient impacter frontalement l'équilibre économique des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et plus particulièrement de ceux qui, dans un souci de santé publique et de continuité des soins, continuent à exercer à domicile auprès de leurs patients. Ces professionnels, souvent implantés en zones rurales ou périurbaines, là où l'offre de soins est déjà sous tension, effectuent quotidiennement des dizaines de kilomètres pour assurer la prise en charge de personnes âgées, grabataires ou présentant des pathologies invalidantes. Le carburant constitue pour eux un poste de charge incompressible, directement corrélé à l'exercice de leur mission de service public de santé.

 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var

Les remontées constantes des commissions paritaires locales dressent un tableau préoccupant : les remboursements de prise en charge à domicile et les indemnités de frais de déplacements sont en nette diminution, année après année, alors même que la population nécessitant ce type d'intervention continue de croître sous l'effet conjugué du vieillissement démographique et du virage ambulatoire. Cette asymétrie entre la dynamique des besoins et la stagnation des compensations érode structurellement l'attractivité de l'exercice à domicile, au point que nombre de nos confrères renoncent à cette pratique ou en réduisent drastiquement le périmètre géographique.

Il est urgent de restaurer l'attractivité de l'exercice à domicile, à la fois dans un souci de pertinence des soins, le maintien à domicile étant médicalement et humainement préférable dans de nombreuses situations, mais aussi dans une optique d'efficacité économique et de maîtrise du coût global pour la société. Car le recul des soins ambulatoires se traduit mécaniquement par davantage d'hospitalisations, de passages aux urgences et d'entrées en établissement, au détriment du patient comme des finances publiques.

Nous avons conscience que la réponse structurelle à cette problématique ne peut être que le fruit d'une réflexion approfondie menée conjointement entre les syndicats représentatifs de la profession, la Caisse nationale d'assurance maladie et votre ministère. Syndicat Alizé demeure disponible pour s'engager dans cette concertation sans délai. Toutefois, dans l'attente de son aboutissement, il est impératif de prendre des mesures transitoires permettant de stabiliser la situation des kinésithérapeutes intervenant à domicile, afin que la dégradation de l'accès aux soins de nos patients ne s'accroisse pas davantage.

À cet égard, nous prenons acte des mesures d'aide ciblées annoncées par le gouvernement le 27 mars dernier en faveur des agriculteurs, pêcheurs et transporteurs routiers. Si nous comprenons la logique de priorisation qui a présidé à ces premières annonces, nous ne pouvons que souligner que les professionnels de santé libéraux itinérants se trouvent dans une situation économiquement comparable, avec cette dimension supplémentaire et décisive que leur activité conditionne directement l'accès aux soins de personnes vulnérables. Il serait regrettable que la mobilité thérapeutique soit le parent pauvre d'un plan de soutien qui entend, par ailleurs, préserver l'activité économique nationale.

C'est pourquoi le Syndicat Alizé sollicite formellement votre intervention afin que des mesures transitoires soient rapidement définies, qu'il s'agisse d'une revalorisation provisoire des indemnités kilométriques, d'une aide directe sur les frais de carburant par analogie avec les dispositifs sectoriels existants, ou de tout autre mécanisme que votre ministère jugerait approprié, en attendant qu'une réforme durable de la prise en charge à domicile soit négociée dans le cadre conventionnel.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, et nous restons naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

François RANDAZZO

Président du Syndicat de kinésithérapeutes Alizé



06.61.84.44.47



www.alize-kine.org



contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var